AR Prefecture

043-244301131-20230214-20230214_B_022-AU Regu le 16/03/2023

' Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 14/02/2023 DECISION N° 20230214 B 022

<u>Etaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET Christine BONNEFOY, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau :

Objet : Convention de délégation de compétence GEMAPI à passer avec l'EPAGE Loire Lignon

Le Bureau,

N° 20230214_B_022

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de délégation de compétence GEMAPI à passer avec l'EPAGE Loire Lignon qui prend effet lors de sa signature et s'achève le 31 décembre 2026.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 14 février 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET